

L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE

LITTÉRATURE, INDUSTRIE,

AGRICULTURE & AVIS DIVERS

DÉSIGNÉ A ROANNE POUR INSÉRER LES ANNONCES JUDICIAIRES.

Communes faisant partie de la circonscription du bureau de poste de Roanne, pour lesquelles les lettres peuvent être affranchies, à 10 c.

Balbigny, Briennon, Chérier, Commelle-Vernay, Cordelle, Lantigny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Pouilly-sous-Charlieu, Rorges, St-Cyr-de-Favière, St-Maurice, St-Nizier, St-Pierre, Villefontaine, Villereau, Vougy.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Un an, 8 francs ; — Six mois, 4 francs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1866, dans les quatre journaux suivants : Le Moniteur de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho Roannais, le Journal de Roanne.

L'ÉCHO ROANNAIS PARAÎT TOUS LES DIMANCHES.

PRIX DES INSERTIONS :

Annonces, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

Insertion gratuite de tous les articles d'intérêt public.

ON S'ABONNE, A ROANNE,

Chez M. Kertay, imprimeur, rue du Collège, 9,

et rue Bourgneuf.

Chez M. Sauzon, imprimeur, rue Impériale, 70.

A PARIS,

Chez M. HAYAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3,

— MM. LAFFITE, BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

dernière levée de la boîte au bureau.

6 h. matin Roanne, et toutes les communes desservies par le bureau de Roanne.

11 h. 30 matin, Lyon, Montbrison, Clermont r.

7 h. soir, Paris, toute la ligne au-delà.

8 h. soir, Lyon, Tarare, Thizy et route.

8 h. 30 soir, Belmont, Charlieu, Noilly.

9 h. soir, St-Etienne, Lyon et route, Montbrison, Saint-Symphorien-de-Lay, Tarare, Thizy, Régnay, Charlieu, Charolais.

TABLEAU DES HEURES DE DÉPARTS DES TRAINS (SERVICE D'HIVER, A DATER DU 23 OCTOBRE, ENTRE PARIS ET LYON)

Trains se dirigeant sur Lyon.

Trains se dirigeant sur Paris.

	Paris	Moins	Vichy	St-Germain-des-Fossés	St-Martin-d'Étréaux	Lapacaudière	St-Germain-Lespinasse	ROANNE	Arr.	Dép.
matin	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30
matin	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30
soir	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30

	Lyon	Givors	St-Etienne	Montbrison	Feurs	St-Jodard	Balbigny	St-Jodard	Yandrange	St-Cyr-de-Favière	Le Coteau	ROANNE	St-Germain-Lespinasse	Lapacaudière	St-Martin-d'Étréaux	St-Germain-des-Fossés	Vichy	Moins	Paris
matin	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30	12 33	12 36	12 39	12 42	12 45	12 48	12 51	12 54	12 57
matin	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30	12 33	12 36	12 39	12 42	12 45	12 48	12 51	12 54	12 57
soir	8	8 17	9 25	10 30	11 37	11 50	12 5	Soir	12 27	12 30	12 33	12 36	12 39	12 42	12 45	12 48	12 51	12 54	12 57

Roanne, le 4 Mars 1866

Lundi 5 mars, à 8 heures du soir, dans la grande salle du Collège, M. le vicomte Ajasson de Grandsagne fera l'étude du phosphate et de ses composés, et signalera leurs applications.

MAIRIE DE ROANNE

AVIS

Une enquête administrative est ouverte sur le projet d'un échange immobilier, à la suite de l'ouverture de la rue sud-ouest de l'Hôtel-de-Ville, entre la ville de Roanne et le sieur Volle, propriétaire et boulanger, rue Saint-Jean.

Elle aura lieu à la Mairie, le dimanche 11 de ce mois, de neuf heures du matin à midi, par les soins de M. Cuttier, juge-de-peace.

Les personnes qui auraient des vœux à exprimer pour ou contre ce projet, pourront prendre connaissance des pièces déposées au secrétariat de la Mairie, et se rendre aux lieux, jour et heures indiqués pour l'enquête, afin de formuler leurs observations.

Roanne, le 3 mars 1866.

Le Maire, BOULLIER.

Le *Courrier du Pas-de-Calais*, en insérant le décret qui nomme M. Levert à la préfecture de la Loire, le fait suivre des lignes suivantes :

« En portant cette nouvelle à la connaissance de nos lecteurs, nous éprouvons un double sentiment qui sera partagé, nous n'en doutons pas, dans notre ville et dans tout le département. Nous nous applaudissons de la marque de haute confiance que l'Empereur donne à M. Levert en l'appelant à un poste aussi important que celui de Saint-Etienne ; cet avancement est naturel, il était prévu. Mais ce n'est pas sans un vif regret que nous nous séparons d'un fonctionnaire qui avait su, dès son arrivée dans le Pas-de-Calais, conquérir l'estime et la confiance de tous ses administrés, et dont la direction, paternelle autant que ferme, conciliante autant que dévouée à l'Empire, a obtenu en moins de deux ans les plus heureux résultats, justifiés en un mot par des amé-

liorations de toute espèce : les heureuses prévisions qu'avait fait naître sa venue au milieu de nous. — A. Tierny. »

M. Levert a occupé successivement les préfectures de l'Ardèche, d'Alger, de la Vienne et du Pas-de-Calais. Les vives sympathies qu'il a rencontrées partout sont la meilleure preuve de la rare capacité administrative et du libéralisme intelligent qu'il a développés dans ces différents postes. On ne peut qu'applaudir au choix qui favorise notre département.

— LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice et S. A. le Prince Impérial ont reçu dimanche, à 3 heures, au palais des Tuileries, la Commission impériale, qui avait exprimé le désir de remercier l'Empereur d'avoir confié au Prince Impérial la présidence d'honneur de l'Exposition.

L'Empereur, en recevant la Commission, a bien voulu lui dire :

« Mon fils est encore trop jeune pour prendre une part active à vos délibérations, mais il aura du moins l'occasion d'apprendre de bonne heure à honorer les travaux qui assurent la prospérité et la splendeur de l'Etat. »

L'Empereur s'est longuement entretenu avec les membres de la Commission, et S. A. I. a gracieusement tendu la main à chacun d'eux.

— On lit dans le *Moniteur* du 26 février :

« Sur la proposition du ministre de la guerre, 594 condamnés militaires ont éprouvé les effets de la clémence de l'Empereur. »

« 359 de ces hommes ont obtenu la remise du restant de leur peine, et les 235 autres détenus, une réduction sur la durée de leur condamnation. »

— Par décret du 21 février,

Le gendarme Balme a été nommé brigadier à cheval à la résidence du Coteau.

— Le vendredi 16 mars, à deux heures du soir, aura lieu, en la Sous-Préfecture de Roanne, l'adjudication aux enchères des travaux à exécuter pour l'achèvement du chemin d'intérêt commun n^o 49, de Charlieu à Régnay, sur le territoire de la

commune de Contourvres. Le prix de ces travaux est de 4,500 fr., y compris 52 fr. 92 c. à valoir pour dépenses imprévues. Le cautionnement est fixé à 250 fr.

Le cahier des charges, plans, devis et dessins, sont déposés dans les bureaux de la Sous-Préfecture ou dans les bureaux de l'agent-voyer d'arrondissement.

— Un phénomène météorologique extraordinaire pour la saison s'est manifesté cette semaine. Dans la soirée de mardi, un vent du sud soufflait par rafales à tout emporter. Vers quatre heures du matin, de violents coups de tonnerre précédés d'éclairs ont éclaté sur la ville, avec une grosse pluie d'orage, mêlée de quelques grêlons.

On dit que le tonnerre en février annonce d'une manière certaine la fin de l'hiver.

Pendant toute la journée, les hauteurs qui limitent la plaine du Roannais étaient couvertes de neige.

Les journaux du midi corroborent le pronostic que nous fait pressentir l'orage du 28 février ; ils annoncent que les hirondelles ont paru dans plusieurs localités. Si l'instinct de ces intéressantes messagères du printemps ne les a pas trompées, le mois que nous commençons sera très doux et nous délivrera de l'hiver.

— Le tirage au sort a commencé lundi. Cette opération a eu lieu vendredi à Roanne pour tout le canton. Comme les années précédentes, les jeunes gens des communes comprises dans la circonscription cantonale se sont rendus au chef-lieu, avec des démonstrations joyeuses. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et après le tirage, les jeunes gens sont rentrés tranquillement dans leur commune respective. La pluie qui tombait dans la soirée a empêché leur promenade habituelle au son du tambour.

On a remarqué qu'il y a eu beaucoup moins, cette année, d'engagements préventifs donnant droit au choix du corps. Le nombre des assurés et des continiers était aussi moins considérable. Il se dit que la prime d'exonération sera proba-

— Non, répondit-elle avec fermeté, je veux rester jusqu'à la fin.

— Alors je vous laisse, dit-il d'un air d'impatience.

— Eh bien ! priez le curé de venir me rejoindre, dit-elle avec douceur.

Le docteur tira son portefeuille de sa poche, en déchira une page sur laquelle il écrivit quelques mots au crayon, et la donna à porter à la mère de Balthazar, mais il ne sortit point. Au contraire, il ferma la porte, et venant se poser les bras croisés devant le bourreau :

— Quand et comment avez-vous épousé Madame de Saint-Albain ? demanda-t-il d'un air presque menaçant.

— Que vous importe, répondit Balthazar, et pourquoi me faites-vous cette question ?

— Parce que j'en ai le droit, reprit le docteur, elle est ma nièce, la fille de mon propre frère.

— Elle m'a épousé volontairement, dit Balthazar.

— Ce n'est pas vrai, dit une voix qui fit trembloter les assistants, je ne voulais qu'échapper à l'échafaud.

La folle s'était levée à demi sur son lit, l'œil calme, le visage sévère, pâle et maigre comme un spectre qui sortirait du tombeau ; elle regarda Cécile, jeta un cri perçant et se couvrit le visage de ses mains.

— Grâce ! grâce ! s'écria-t-elle, vous venez vous venger, épargnez-moi.

— Calmez-vous, je suis votre amie, je vous aime, répondit Cécile.

— C'est impossible, je me souviens de tout maintenant, et pourtant, ajouta-t-elle en examinant Cécile avec attention, vous me regardez avec douceur, vous m'avez donc pardonnée ? Au fait c'était un tyran, un monstre dont je vous ai déléguée. Mais continua-t-elle d'une voix plus faible et qui s'éteignait progressivement, où suis-je ? j'ai dormi bien longtemps... j'ai fait de mauvais rêves... des rêves épouvantables... c'était à en devenir folle... comment êtes-vous ici ?

— Tiens, Elvire, comment ce bonillon, dit Balthazar, ça te rendra un peu de force.

blement réduite à deux mille francs, au lieu de 2,300 fr. qu'elle était.

— Notre place a eu passablement d'acheteurs étrangers, cette semaine. Ils ont fait des achats assez importants, mais à proportion de leurs besoins. La spéculation ne serait pas avantageuse, au prix où est la marchandise. Nos fabricants, de leur côté, n'en amassent pas, et trouvent presque toutes les semaines à écouler l'équivalent de ce qui leur rentre. Il serait peut-être difficile d'obtenir davantage, car le nombre d'ouvriers est encore restreint depuis la crise cotonnière.

— M. Dumas, curé de Morancé, a été nommé curé de Lay, en remplacement de M. Fayolle, démissionnaire.

M. Peyron, vicaire de Sainte-Blandine, a été nommé curé-commis de Montrottier.

M. Vacher, vicaire de Saint-Bernard, a été nommé aumônier des Trinitaires, à Lyon.

M. Cruzille, vicaire de Saint-Nizier-sous-Charlieu, a été nommé curé-commis de Saint-Pierre-la-Noaille.

M. Dumourier, vicaire de Lapacaudière, a été nommé vicaire à Notre-Dame de Saint-Chamond.

M. Bonnardel, vicaire de Marchamp, a été nommé vicaire à Neuville.

M. Place, vicaire de Sauvign, a été nommé vicaire à St-Nizier-sous-Charlieu.

M. Favrichon, curé d'Allière, est décédé le 25 février, à l'âge de 70 ans.

— Le *Moniteur* publie du 25 février une liste des médailles d'honneur décernées, sur le compte-rendu à l'Empereur par le ministre de l'intérieur, pour des actes de dévouements signalés pendant le mois de décembre 1865.

M. Beaudan (Jacques), ancien militaire à Feurs, a obtenu une médaille de 2^e classe pour avoir sauvé, le 7 novembre 1865, à Feurs, une femme sur le point de se noyer dans la Loire.

— Par arrêté du 21 février 1866, M. Barbarin a été nommé censeur des études au Lycée impérial de Saint-Etienne, en remplacement de M. Cerquand, nommé inspecteur d'Académie à Perpignan.

— Ah Dieu ! dit-elle en jetant un cri terrible et en repoussant la boisson ; c'est donc bien vrai, je suis sa femme, je ne rêvais pas.

Elle ferma les yeux et retomba sur son lit.

— Elvire, chère amie, dit Cécile, je viendrai vous voir tous les jours, vous serez heureuse encore, priez le bon Dieu qui vous rendra la santé, le bonheur, car il est notre père à tous, il vous aime et il est tout-puissant.

— Il ne reste aucun espoir, dit à demi-voix le docteur, qui était assis dans un coin immobile et consterné, la raison lui est revenue, elle l'a tout entière dans ce moment, mais c'est la mort.

— Ma chère Elvire, reprit Cécile, n'avez-vous donc rien à confier à une amie que vous n'avez pas vue depuis si longtemps ? voulez-vous que nous priions ensemble la sainte Vierge, comme au premier jour où nous nous sommes rencontrées ? Vous êtes faible, car vous avez été bien malade, unissez-vous seulement à moi d'intention.

Elle récitait la prière de saint Bernard ; mais Elvire ne pria point, elle continuait à tenir les yeux fermés pour ne pas voir Balthazar, les muscles de son visage étaient fortement contractés, tous ses traits exprimaient un profond désespoir.

— Ne trouvez-vous pas, disait encore Cécile, qu'il est doux de prier ensemble, quand on a du chagrin surtout ; et qui n'a jamais eu de chagrin dans ce monde ? voulez-vous que je continue ?

La malade s'obstina dans son silence.

— Mon Dieu ! ayez pitié de cette pauvre créature, disait tout bas Cécile, tirez-la de cet état de stupeur pour qu'elle ait le temps de revenir à vous !

Elvire poussa un grand soupir.

— Mes forces m'abandonnent, dit-elle, je vais mourir, je sens que je vais mourir.

— Pensez au salut de votre âme, reprit Cécile, priez Dieu de vous pardonner.

— Il est trop tard, répondit Elvire d'une voix mourante.

— Il n'est jamais trop tard, dit le curé qui était entré depuis quelques instants, la miséricorde de Dieu est infinie, dites si vous avez le repentir de vos fautes.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

L'EXPIATION.

Les deux jours suivants il fit un temps détestable, il tomba beaucoup de neige, Cécile se trouva souffrante et ne put sortir. Elle envoya savoir des nouvelles d'Elvire, on lui répondit qu'elle était toujours dans le même état. Le troisième jour, de grand matin, un enfant, envoyé par le médecin, vint avertir Madame d'Erlan, que la pauvre folle était à toute extrémité. Cécile s'habilla à la hâte. En traversant la cour de l'hôtel elle rencontra le docteur.

— Où allez-vous de si bonne heure ? lui demanda-t-il.

— Venez lui pardonner, répondit Cécile, elle va mourir.

La voix de la jeune femme était si touchante, son regard si suppliant, que le docteur n'eut pas le courage d'y résister ; il la suivit. Cécile courait plutôt qu'elle ne marchait vers la demeure d'Elvire, mais bientôt elle fut obligée de ralentir le pas, et le docteur l'atteignit ; il la regarda attentivement, son visage déjà mécontent prit une expression plus sombre encore, il lui offrit le bras sans lui rien dire. Ils arrivèrent ainsi devant la porte rouge, qui était entr'ouverte ; la malade avait été transportée au premier par le conseil du médecin, parce que le rez-de-chaussée était humide ; la chambre qu'elle occupait était petite, mais assez propre ; sa belle-mère était assise auprès de son lit, un bon feu pétillait dans la cheminée, car Cécile avait eu la précaution d'envoyer du bois depuis que le temps s'était rafraîchi ; différentes fioles étaient étalées sur la commode, les unes encore intactes, d'autres à moitié vides. Le docteur les examina attentivement, mais il semblait éviter de voir la malade. Cécile au contraire s'était d'abord approchée d'elle et lui avait pris la main. La pauvre folle était calme, ses yeux n'ex-

primaient plus ni colère ni méchanceté ; mais son regard était éteint, et elle paraissait accablée de souffrance.

— Mon ami, venez dire ce que vous pensez de son état, dit Madame d'Erlan au docteur.

Il hésita encore, enfin il se rapprocha. Alors un homme qu'on n'avait point aperçu, parce qu'il était caché par le rideau du lit dans une ruelle obscure, se leva brusquement et se pencha pour mieux entendre les paroles du docteur, dont la physionomie trahissait une émotion péniblement contenue ; le mépris et la pitié, la colère, la honte, un reste d'affection s'y manifestaient à la fois ; la tendre compassion, la divine charité étaient empreintes sur le visage de Cécile. Les traits hideux de Balthazar, son regard fuyant, attaché tout à tour sur la malade et sur le docteur, faisaient mieux ressortir encore l'expression angélique des traits de la jeune femme ; on eût dit le bon et le mauvais génie au chevet du lit de la mourante.

Il se fit un long silence.

— Eh bien ! dit enfin Balthazar de sa voix rude.

— Il n'y a plus d'espoir, murmura le docteur en détournant la tête.

Une espèce de rugissement se fit entendre, c'était un soupir que poussait Balthazar. Cécile leva les yeux sur le bourreau, cet homme éprouvait une douleur véritable. Madame d'Erlan en fut touchée, elle lui adressa quelques paroles de compassion ; et, tout ému de cette marque d'intérêt, l'homme à qui jamais nul autre n'en avait témoigné, baissa la tête et pleura.

— Suis-je bête ! dit-il enfin un instant après en essuyant ses yeux du revers de sa manche.

Il paraissait honteux de sa faiblesse.

— Ne rougissez point de vos larmes, lui dit Cécile avec bonté, elles prouvent que vous avez un bon cœur.

Un cœur de femme, vous voulez dire peut-être ? oh ! non ; car, voyez-vous, je lui aurais coupé la tête sans sourcilier ; mais voir mourir comme cela, de sang froid...

Cécile se détourna avec horreur.

— Venez, Madame, dit le docteur, votre présence est désormais inutile ici.

Nous avons souvent été frappé de l'inconvénient de l'établissement des chaises à demeure dans nos églises, la plupart si exigües pour le nombre des fidèles. Les personnes qui arrivent un peu tard pour assister aux offices ne peuvent pas pénétrer dans le temple à cause de l'habitude que l'on a prise de s'installer sur la porte, tandis que le milieu de l'église, où sont placées les chaises louées, est presque vide. Ceux qui n'ont pas de ces chaises sont obligés d'encombrer les avenues, n'osant pas se mettre aux places réservées, de crainte que le propriétaire n'arrive et ne les fasse sortir au moment où l'office divin est commencé. Cette habitude est tellement invétérée que, maintenant que l'église Notre-Dame-des-Victoires est agrandie, que tous les fidèles pourraient contenir dans les nefs latérales, sans toucher aux chaises à demeure, on continue à s'entasser sur les portes : pas moyen de pénétrer si on arrive un peu tard.

Le mode de faire payer les chaises pendant la messe, outre l'inconvénient qu'il a d'encombrer le peu de place qui reste et de distraire les fidèles dans leurs prières, donne lieu quelquefois à des scènes qui seraient réellement risibles si elles se passaient ailleurs que dans le saint lieu.

Un de ces derniers dimanches, dans une de nos églises, une jeune fille, absorbée dans la contemplation de l'auguste Victime qui s'immolait sur l'autel, se sent tout-à-coup frappée sur l'épaule : « Payez votre chaise, » lui dit la personne préposée à la perception de ce tribut. La jeune fille, interpellée si brusquement, ayant peine à sortir de son extase, lui répond simplement : « Je ne paie pas. — Et pourquoi ne payez-vous pas ? — Parce que je ne veux pas payer. — Alors, vous êtes une voleuse ? — Je ne pense pas. — Eh bien ! payez votre chaise. — Je vous dis que je ne paie pas. » La préposée continue sa perception ; mais, revenant bientôt avec un peu plus d'animation, elle lui dit, en accentuant fortement chacune de ses paroles : « Vous êtes une effrontée. — Merci, répondit la jeune fille, sans se déconcerter. — Voleuse et effrontée ! voilà des titres que j'ai bien mérités, » pensa-t-elle ; « mais patience, je réparerai mes torts et je tâcherai, une autre fois, de mériter un peu plus de bienveillance de la part de la loueuse de chaises. » Tout se passa sans bruit, comme un drame intime. Les spectateurs de cette scène restèrent impassibles.

Le nommé Bourlière François, âgé de 57 ans, a été attaqué dans la nuit du 24 au 25 février, sur la route de Saint-Forgeux-Lespinasse. Il raconte ainsi lui-même son aventure :

« J'étais dans ma voiture et revenais seul de Saint-Germain-Lespinasse, vers les 8 heures du soir. Arrivé au pont Triquet, deux individus se présentent à moi : l'un d'eux s'élance sur mon cheval et lui saisit les guides ; l'autre essaye de grimper sur ma voiture.

« Etonné, je leur demande leurs noms et ce qu'ils me veulent ; mais ils refusèrent de me les dire. Voyant que j'avais affaire à de mauvais sujets, je me mis en défense, et j'envoyai un coup de poing dans la poitrine de celui qui voulait à toute force monter dans ma voiture ; je le renversai. Il se relève, et tous deux s'élancent sur moi et me frappent à la tête d'un instrument dont je ne saurais dire le nom, me font tomber de ma voiture, et me laissent sans connaissance sur la route.

Ce ne fut que vers les 10 heures du soir que ma femme et mes enfants, voyant revenir seul mon cheval et ma voiture, inquiets de ce qui pourrait m'être arrivé, vinrent à ma rencontre. Ils me trouvèrent dans cette position et me donnèrent les soins que réclamait mon état.

Malgré les recherches minutieuses faites par la police, on ne connaît pas encore les auteurs de cette attaque nocturne.

Le 25 février dernier, le nommé Saunier François, âgé de 58 ans, domicilié à Riorges, est entré chez le sieur Cholleton, aubergiste au Coiteau, et là, en prenant un repas et en trinquant avec ses amis, il est tombé frappé d'une apoplexie foudroyante. Tous les soins qu'on a pu lui prodiguer n'ont pu le rappeler à la vie.

Vers la fin de l'année dernière, des ouvriers volontiers ayant fait grève, furent condamnés par

Je me repens, dit Elvire en faisant un dernier effort.

Le prêtre alors élevant ses mains vers le ciel prononça quelques mots au milieu du râle de l'agonie et du hoquet de la mort. Cécile et le docteur s'agenouillèrent, le curé récita les prières des agonisants ; et un quart d'heure après Elvire rendit le dernier soupir. Son repentir était-il sincère ? L'a-t-il justifié devant le Seigneur ? C'est le secret des justices éternelles.

XXIII.

Les jours qui suivirent cet événement se passèrent dans le recueillement et la retraite ; la triste fin d'Elvire produisit sur Monsieur d'Erlan une impression profonde, il écoutait le curé avec un cœur docile, et n'opposait plus aucune résistance à l'action de la grâce.

Le docteur seul alla pour revoir Balthazar ; il se montra au retour plus soucieux que jamais ; mais il ne répéta point alors à ses amis ce qu'il avait appris de cet homme.

Quelques jours plus tard un vent tiède vint fondre la neige qui couvrait encore la terre, et la campagne commença à s'embellir de fleurs et de verdure ; c'était le retour du printemps.

Il faut faire une longue promenade, dit le docteur d'un air joyeux, j'ai donné des ordres, une bonne voiture nous attend.

La gâtée avait aussi gagné Cécile.

Serons-nous bien longtemps dehors ? demanda-t-elle.

Ne vous inquiétez pas, ma chère, dit Monsieur d'Erlan, qui semblait aussi partager la joie commune.

Ils prirent une route qui paraissait faite tout nouvellement, et le cocher les mena bon train. Le temps était magnifique ; cependant, après quelques heures, Monsieur d'Erlan baissa soigneusement les stores sous prétexte que le soleil était fatigant. La voiture roula plus rapidement encore, puis elle s'arrêta tout-à-coup.

Où sommes-nous donc ? dit Cécile en soupirant, car je vois dans votre air quelque chose

le tribunal de Saint-Etienne, pour violation de la loi sur les coalitions. Ces ouvriers ont épuisé toutes les juridictions, et l'affaire est allée jusqu'en appel à la cour de cassation, qui a rejeté leur pourvoi. C'est la première fois que la cour suprême est appelée à statuer sur une affaire de ce genre depuis la nouvelle loi sur les coalitions.

Il arrive souvent que des ouvriers qui se sont enfoncés chez le patron auquel ils n'osent demander de nouvelles avances, ou qui ont laissé leur livret en gage chez leur maître de pension, viennent réclamer près du commissaire de police un nouveau livret, disant qu'ils ont perdu le premier. Ils ignorent sans doute que c'est un moyen frauduleux que la loi punit. Ces ouvriers peuvent voir à la 4^{me} page de leur livret à quoi ils s'exposent ; ils y peuvent lire l'article 13 de la loi du 22 juin 1864, ainsi conçu :

« Art. 13. Tout ouvrier coupable de s'être fait « délivrer un livret, soit sous un faux nom, soit « au moyen de fausses déclarations ou de faux certificats, ou d'avoir fait usage d'un livret qui ne « lui appartient pas, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 24 février au 3 mars 1866.

Mariages (3).

Ducrot Clément, cordonnier, 25 ans, et Maillet Gasparde, couturière, 25 ans.

Batty Antoine-Joseph, tisseur, 28 ans, et Duperroux Jeanne, couturière, 27 ans.

Gardet Philibert, 28 ans, tisseur, et Dessertine Benoîte, tisseuse, 25 ans.

Naissances (14).

Perret Françoise, fille de Benoît Perret, et de Bouchet Antoinette. — Bardonnnet Marie, fille de Benoît Bardonnnet, et de Chabot Françoise. — Fontenot André, fils de Claude Fontenot, et de Delisle Marie. — Gugliemina Etienne, fils de Jean Gugliemina, et de Tirenauzi Elisabeth. — Desseigne François, fils de Claude Desseigne, et Moncorgier Françoise. — Dubost Antoine, fils de Claude Dubost, et de Dégrange Jeannette. — Gontille Jeanne, fille de Pierre Gontille, et de Decouze Françoise. — Bernard Elise, fille de Claude Bernard, et de Boizet Claudine. — Balouzet Françoise, fille de François Balouzet, et de Beuret Anne. — Gerbe Jeanne, fille de Pierre Gerbe, et de Thorat Marie. — Fouilland Claudine, fille de Joseph Fouilland, et de Servajean Cézarine. — Balouzet Geneviève, fille d'Antoine Balouzet, et de Brette Anne. — Saint-André Guillaume, fils d'Antoine Saint-André, et de Pontet Marie. — Faure Marie, fille d'Etienne Faure, et de Bally Benoîte.

Décès (13).

Chambosse Claire, 5 semaines. — Faure Lambert, 5 ans. — Boullier François, 2 ans. — Béraud Philiberte, tailleur, célibataire, 34 ans. — Ralitte Claude, journalier, 58 ans. — Roche Catherine, 7 ans. — Kastener Claudine, veuve Balouzet, 78 ans. — Gay Claude, tisseur, 51 ans. — Berry Marie, épouse Valorge, 61 ans. — Thimionier Antoine, maçon, célibataire, 76 ans. — Jeune Françoise, 14 mois. — Hay Antoine, marinier, 84 ans. — 1 enfant mort-né.

THÉÂTRE DE ROANNE.

Aujourd'hui dimanche

LA TOUR DE NESLE

Drame en cinq actes et neuf tableaux, par

M. Alexandre Dumas.

L'ESPIONNE RUSSE

Drame historique en 3 actes, mêlé de chants.

Les dernières assises du Rhône ont jugé un employé que beaucoup de personnes ont connu à Roanne, un nommé Hurdequin, et dont tout le monde avait conservé un souvenir d'estime pendant qu'il faisait partie de l'administration de la compagnie du chemin de fer d'Andrézieux à Roanne.

On lui reproche un abus de confiance, et l'acte d'accusation dit que c'est une femme, accusée comme complice, qui l'aurait poussé à un pareil méfait.

Voici les charges que cet acte révèle contre eux :

« François Hurdequin était, en 1862, employé depuis de longues années au service de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. Il fut, à cette époque, attaché comme payeur comptable à la section de Lyon à Roanne par Tarare.

En cette qualité, il reçoit, chaque mois, par l'intermédiaire de M. l'ingénieur en chef Aclouque, les sommes néces-

saire pour faire face au paiement des employés. Ces paiements se faisaient contre émargements.

Chaque mois l'un ou l'autre de ces trois situations se présentait nécessairement : ou la somme envoyée se trouvait égale à celle qui devait être payée, ou elle lui était inférieure, ou elle lui était supérieure. Dans le dernier cas, le reliquat restait au mains du payeur, sous le nom de fonds de roulement et il lui servait à faire face aux besoins résultant de l'insuffisance des fonds ou à des avances de traitement. Ce fonds de roulement allait toujours s'accroissant ; la Compagnie envoyait en général plus que l'argent nécessaire. Lors de l'entrée de Hurdequin en fonction, ce fonds s'élevait à une somme de 10,000 fr. environ.

A la fin du mois de décembre 1865, il avait atteint le chiffre de 34,492 fr. 46 c., dont le payeur se trouvait comptable.

Chaque mois, Hurdequin adressait à Paris les émargements, qui justifiaient les paiements par lui faits ; il indiquait sur un bordereau, qu'il envoyait également, les sommes reçues, les sommes payées et ce qui lui restait en numéraire. Il avait donc à faire l'état de sa caisse, qui devait, en outre, être vérifiée, au moins tous les mois, par l'ingénieur en chef.

La confiance qu'inspirait Hurdequin l'avait, malheureusement, fait franchir de cette surveillance et lui ne doutait que l'état réel de sa caisse ne fût d'accord avec ses écritures. Cependant, à la fin du mois de novembre dernier, dans une tournée qu'il fit avec l'ingénieur en chef, ce dernier fut frappé de certaines irrégularités de service, de certaines habitudes de comptabilité peu satisfaisantes. Il mit Hurdequin en demeure de lui présenter un état de situation ; il voulait l'obtenir avant de lui remettre une somme de 40,000 fr. qui devait arriver pour les paiements du mois de décembre. Hurdequin feignit une maladie et gagna du temps.

D'un autre côté, il y eut malentendu dans les bureaux sur les intentions de l'ingénieur en chef, et les 40,000 fr. furent consignés à Hurdequin. Inquiet de cette remise, M. Aclouque insista par lettre pour une prompt exécution de ses ordres, et, le lundi matin 15 janvier, Hurdequin lui apporta un état de situation par écrit. Cet état n'était pas complet ; il lui fut dit que sa caisse allait être vérifiée et qu'on exigerait la numération des espèces.

Dans la journée Hurdequin prit la fuite. La caisse fut ouverte : elle ne contenait que 35,000 fr. ; non-seulement l'accusé avait emporté 5,000 fr. sur les 40,000 fr. à lui remis récemment, mais le fonds du roulement, qui devait s'élever à 39,492 fr. 46 c., avait disparu. Il a été justifié depuis de l'emploi de 9,656 fr. 93 c. ; il reste donc un déficit définitif de 24,000 fr. environ, qui, joint aux 5,000 fr. détournés de 13 janvier, donne un chiffre total de 29,000 fr.

Hurdequin fut aussitôt recherché ; il a été arrêté quatre jours après, à Chauffailles, dans le département de Saône-et-Loire, encore nanti d'une somme de 4,993 fr.

Mis en demeure d'expliquer le déficit énorme de la caisse, l'accusé a prétendu avoir prêté, depuis plusieurs années déjà, 3,000 fr. environ à un sieur Autier, qui aurait disparu et dont on ignorait l'existence actuelle.

Quant au surplus de la somme, il avoue qu'il en a employé une partie à remplacer à la tête de leurs affaires les époux Venet, ses compatriotes, apprenant de soi, devenus ouvriers par suite de revers, et chez lesquels il habitait depuis plusieurs années.

Des rapports intimes avec la femme Venet l'ont amené à apporter dans la maison, où il tenait presque table ouverte indépendamment de sa pension par lui payée de 90 fr. par mois, des sommes considérables et dont il ne peut fixer le chiffre.

Un grand laisser-aller, des habitudes de désordre et d'inconduite, prenant, chaque jour, des proportions plus désolantes, ont été aussi l'occasion de dépenses successives.

Hurdequin en était venu à passer ses écritures sans même consulter l'état de sa caisse, et à y puiser sans mesure et sans compter, jusqu'au moment où il a eu dissipé tous les fonds qui lui étaient confiés.

Mais la femme Venet a été la cause principale des détournements commis.

L'instruction a révélé, en effet, que depuis plusieurs années des sommes considérables s'étaient englouties dans la maison des époux Venet. Sollicité très-certainement par la femme, dont il était publiquement l'amant, non seulement Hurdequin a fourni l'argent qui a été englouti dans le commerce du mari, mais il a encore et surtout satisfait aux goûts luxueux de la femme pour la toilette. C'est encore lui seul qui, pendant les deux dernières années, a défrayé de toutes leurs dépenses le mari, la femme, qui ne gagnaient rien et menaient une vie fort large.

Ces faits étaient si notoires que la femme Venet n'a pu les nier. Elle a cherché seulement à en atténuer la gravité.

Elle est cependant forcée de reconnaître qu'elle savait le chiffre du traitement d'Hurdequin, que celui-ci lui a fait la confidence d'un déficit de mille francs et que, néanmoins, elle l'a laissé apporter dans la maison, pendant les deux dernières années, plus de 8,000 fr., qui ne pouvaient être puisés que dans la caisse de la Compagnie.

Ces aveux suffisent à rendre sa culpabilité incontestable ; c'est elle qui a entraîné Hurdequin dans la voie fatale où il est entré et qui en a fait un employé infidèle et criminel.

Hurdequin, interrogé, cherche à expliquer sa situation ; il ne sait comment il a dissipé les sommes qu'il a détournées ; il en a donné peu à la femme Venet.

La femme Venet nie ses relations intimes avec Hurdequin. Si elle en a reçu de l'argent, c'est en paiement de son logement et de sa pension, ou à titre de prêt. En tous cas, elle a ignoré que cet argent provenait de détournements.

Le jury rend un verdict négatif en faveur de la femme Venet, qui est mise en liberté, et affirmatif à l'égard d'Hurdequin, au profit duquel sont reconnues des circonstances atténuantes.

La Cour condamne Hurdequin à quatre ans de prison. F.

Si l'agriculture vivait de promesses, elle n'aurait rien à désirer pour le moment. Elle a en perspective l'enquête agricole, le code rural, l'emprunt des chemins vicinaux, et le reste. Malheureusement, cela ne met ni l'eau au moulin, ni l'argent dans l'armoire. Il faut aviser aux premières dépenses de la saison, qui sont lourdes. Le bétail se vend bien, le vin aussi et de même le fourrage ainsi que les menus produits de l'exploitation.

On trouve dans ces ressources la compensation de ce qui manque du côté de la céréale, qui ne sort pas des prix plus que médiocres où elle est entrée depuis tantôt cinq mois. A Paris les farines de belle qualité sont offertes dans les prix de 50 fr. 50 à 51 fr. (les 157 kil.). C'est un écart de 75 c. sur la première quinzaine du mois courant. Même réserve des acheteurs en ce qui concerne les froments, seigles, orges et avoines. Il faudrait réduire les prix pour réaliser ; les détenteurs, n'étant d'ailleurs pas pressés d'argent en cette saison, s'y refusent.

Le marché provincial n'accuse pas de changement notable. La fermeté persiste dans la plupart des localités, malgré la bonne situation des emblavages d'automne, qui ont profité d'abord de la température exceptionnellement douce de décembre et janvier, puis des derniers froids, opportuns contre les rongeurs et les insectes. Les travaux printaniers s'annoncent bien.

Absence à peu près complète d'achats de grains pour l'extérieur. Dans les autres pays comme en France, chacun se tient sur l'expectative. On ne se pourvoit qu'au jour le jour. Supposons qu'un droit protecteur fût établi à l'entrée de la denrée exotique, il favoriserait peu nos fermiers et propriétaires, plus en peine de placer cinq sacs aujourd'hui que cent sacs les autres années.

Autre chose le marché vinicole. Ici tout va bien,

pour ceux qui vendent et pour ceux qui gardent. Le stock se défait à Bercy et à la Rapée, grâce aux concessions des détenteurs, pour lesquels un tiens suffisant vaut mieux qu'un tu l'auras magnifique. Il y a des demandes étrangères dans les chais et celliers de la Bourgogne, du Bordelais, du pays de Rhône et de la Loire. Quant aux produits du Midi, on ne les place qu'en cédant sur les cours, encore serait-ce difficile si la distillerie, la vinaigrierie ne venaient en aide.

Les spiritueux ont une situation meilleure qu'il y a huit jours. Les 3/6 betterave sont à 46 et même 47 fr. Les Languedoc à 65. Dans le pays charentais, les eaux-de-vie sont demandées. Il y a assez forts achats pour compte des Etats-Unis.

On signale aussi quelque reprise à l'égard des sucres. La denrée disponible se cote : brut indigène de 36.50 à 37 fr. ; raffiné, de 129.50 à 132 fr. selon provenance.

Toujours forte dépréciation à l'égard des huiles, dont le stock dépasse, assure-t-on, 42,000 quintaux. Les colzas disponibles sont offerts à 129 fr. (les 100 kil.). La graine est descendue à 30 fr. et même 29 fr. (l'hectolitre).

Cotons. — Le Havre, 28 février. — Les ventes d'hier ont dépassé 1,400 balles dont à livrer, en clôture, 426 mobile 225 fr.

Aujourd'hui, le marché est beaucoup plus calme, mais sans préjudice pour les cours. La vente s'élève à 460 balles dont à livrer 50 Madras sur avril à 175 fr.

Marseille, 27 février. — Marché mieux tenu. Jumel 270 fr. ; Smyrne 175 à 180 fr. ; Caramanie 170 fr. ; Tarsons 172 50 ; Pirée 172 50 ; Salonique 177 50 à 180 fr. ; Souboujac 192 50.

Liverpool, 28 février. — Bonne demande ; prix bien tenus.

Vente du jour 10 à 12,000 balles.

A New-York, le 17, le marché aux cotons était calme, sur la base de 45 cents pour le middling.

A New-Orléans le 16 février, le marché aux cotons calme dans la parité de 45 cents pour le middling.

Recettes de la semaine, 18,000 balles.

A Mobile, le 16, middling, 43 cents.

Recettes de la semaine, 10,000 balles.

Il résulte du Bilan de la Banque de France que l'encaisse, depuis huit jours, s'est accru de 6 millions et demi. Le portefeuille, malgré l'échéance de fin de mois, a déchi de 19 1/2 millions. Il y a accroissement de 4 millions 300,000 fr. en ce qui touche le chapitre des avances sur lingots. Les autres chapitres de prêts et avances n'ont pas varié.

La circulation des billets s'est relevée de 11 1/2 millions. Les comptes-courants particuliers se sont abaissés de 30 millions 800,000 fr., tandis que le solde créditeur du Trésor s'est, au contraire, grossi de 12 millions 300,000 fr.

IMPOT SUR LE COTON AUX ETATS-UNIS.

Une commission a été instituée par le président des Etats-Unis pour établir une enquête sur les moyens de développer les sources du revenu public. Cette commission a terminé son travail et l'a publié en son *blue book* (livre bleu) distribué aux membres des deux Chambres. Parmi les taxes nouvelles qu'il propose, nous remarquons un impôt de 5 cents ou 25 centimes sur chaque livre de coton produit dans les Etats-Unis. Cette taxe, si elle est adoptée, comme il y a lieu de s'y attendre, accroîtrait sensiblement le prix de cette matière première.

La commission, chargée de ce travail, pense que, dans l'avenir, on peut compter sans aucun doute sur un revenu moyen d'au moins 50 millions de dollars par an, provenant de l'impôt sur le coton.

L'extension de la télégraphie jusqu'aux chefs-lieux de canton et aux communes importantes, va être activement poursuivie dès le retour de la belle saison. Le nombre des bureaux municipaux, qui est d'environ 300, sera au moins doublé et porté à 600 dans le courant de 1866. La combinaison adoptée pour l'organisation de la télégraphie cantonale, et qui consiste à faire participer l'Etat et les communes à la dépense, assure le développement rapide du réseau. Le choix des secrétaires de mairie pour gérer les bureaux et le zèle intelligent avec lequel ils remplissent cette tâche, résolvant de la manière la plus satisfaisante la question de personnel.

Le Corps législatif vient d'adopter le projet de loi suivant :

Art. 1^{er}. — Un prix de 50,000 francs, à décerner dans cinq ans, est institué en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie :

Soit à l'industrie comme source de chaleur, soit à l'éclairage, soit à la chimie, soit à la mécanique, soit à la médecine pratique.

Les règles à adopter pour les conditions et le jugement dudit concours seront déterminées par un décret.

Art. 2. — Dans le cas où le prix n'aurait pas été décerné à l'époque fixée par l'article ci-dessus, le concours pourra être prorogé, par un décret de l'Empereur, pour une nouvelle période de cinq ans.

M. Babinet nous promet pour le 31 mars une éclipse de lune des plus curieuses. Ce jour-là, depuis 3 h. 54 jusqu'à 5 h. 32 du matin, la lune sera complètement dans l'ombre de la terre ; elle ne se dégagera complètement qu'après son coucher, qui aura lieu à 5 h. 44 du matin ; or, le soleil se levant à 5 h. 32, on pourra voir à la fois les deux astres sur l'horizon, l'un à l'orient et l'autre à l'occident avec un disque partiellement plongé dans l'ombre de la terre.

M. Babinet nous promet, en outre, un été très-sec.

Nous recevons le premier numéro d'un journal, un journal joyeux, la *Vigne* — un titre sain et fier. Rédacteur en chef, M. Auguste Luchet. Oui, M. Luchet lui-même, le romancier terrifiant d'autrefois, l'auteur de *Frère et Sœur* et de *Thadée le Ressuscité*. Il se fait le journaliste du raisin, dont Pierre Dupont et Gustave Mathien sont improvisés, de nos jours, les poètes ! La *Vigne* paraît toutes les semaines — sur papier blanc (pourquoi pas lie de vin ?). Donc, humons le piolet,

